Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-79_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur : Mme GUGUEN

n°79-2026

CONTRAT DE PROJET « TRAIT DE COTE »
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

DELIBERATION

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.332-24 à L.332-26,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L2122-17,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,
Vu le contrat d'engagement n°DRH202310098 conclu pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2026,
Vu la délibération n°127-2023 en date du 9 octobre 2023, aux termes de laquelle le conseil municipal approuve la création d'un emploi non permanent sous forme de contrat de projet pour travailler à la construction, au pilotage, à l'organisation, au contrôle et à l'évaluation de la stratégie locale de la gestion du trait de côte (recul, érosion, enjeux…) à l'échelle du territoire communal,
Considérant les actions engagées sur la période et celles restant à mener,
Considérant la possibilité de renouveler le contrat de projet dans la limite de six ans,

Ayant entendu l'exposé de Madame Karine GUGUEN, Adjointe au maire déléguée aux ressources humaines, aux travaux, à la voirie et aux mobilités,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoir	1	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre		Abstention		

DECIDE de renouveler l'emploi non permanent de catégorie A à temps complet de chargé de projet « trait de côte » pour une durée de 10 mois.

PRECISE que le recrutement se fera par contrat de projet sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du code général de la fonction publique.

FIXE la rémunération au 1er échelon de la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial, assortie des primes et indemnités versées au personnel communal.

INSCRIT les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal Ville.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire absent,
La 1ère Adjointe au Maire,

Karine GUGUEN

Le secrétaire de séance

David GAILLARD

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-79_2026-DE